LADEPECHE.fr

Impôts locaux : encore de mauvaises surprises en perspective !

Les agents des finances publiques ont manifesté, lundi, devant les centres des impôts pour demander des moyens humains.

l'essentiel Le fiasco de l'application « Gérer mes biens immobiliers » lancée par les Finances publiques pour déclarer les patrimoines n'est toujours pas digéré. L'administration frise la congestion et les contribuables qui n'ont pas fait leur déclaration de biens risquent d'être imposés par défaut.

Le lancement, en début d'année, de la campagne de déclaration des biens immobiliers par la direction générale des finances publiques a surpris les contribuables qui n'ont pas compris les raisons de redéclarer leur patrimoine déjà connu. Alors qu'il s'agissait avec les nouvelles dispositions fiscales, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de simplifier et clarifier la situation patrimoniale des particuliers, l'opération a tourné au cauchemar pour des propriétaires qui découvraient parfois que l'administration retenait des surfaces ou des nombres de pièces habitables qui ne correspondaient pas à la réalité. Les dysfonctionnements ont été tels que la campagne de déclaration a été prolongée à deux reprises. Mais aujourd'hui, 20 % encore des contribuables ne se sont pas mis à jour et les agents des finances publiques croulent toujours sous les demandes d'explications non traitées. Comme ce lundi 16 octobre était officiellement le dernier jour pour régler la taxe foncière pour les particuliers non mensualisés, les fonctionnaires se sont symboliquement réunis devant les hôtels des impôts du département pour expliquer que les soucis et les mauvaises surprises étaient encore d'actualité.

Attention aux déclarations erronées

« *L'administration a eu une approche d'agence immobilière,* explique Yves Peyras de l'intersyndicale, *en comptant salles de bains, cuisines, WC. Si bien qu'un T4 pouvait se retrouver avec 8 pièces. Les gens n'ont pas compris. En prime avec l'augmentation de la taxe foncière dans certaines communes qui peut aller parfois jusqu'à 10 %, l'addition peut-être beaucoup plus salée* ». Pire, les contribuables qui n'ont pas encore répondu au questionnaire de l'administration peuvent être considérés par défaut comme propriétaire d'un logement vacant et donc redevable de la taxe d'habitation comme les résidences secondaires. « *Cela va entraîner des contentieux supplémentaires* », craint Yves Peyras qui évalue à 7 000 le nombre de dossiers ou de mails non traités pour le seul centre de Muret... « *Ce seront autant de dossiers qui donneront des impositions erronées à la taxe d'habitation et généreront une fois encore un afflux d'usagers dans les accueils, de messages électroniques et d'appels téléphoniques* », souligne l'intersyndicale. Et ce, alors que la campagne de recouvrement de la taxe qui démarrera le 1er novembre, jusqu'au 15 décembre, a été raccourcie d'un mois. « *C'est une pression supplémentaire pour les personnels* », s'insurgent les syndicats, qui demandent plus de moyens humains pour faire face à ce raz de marée annoncé.

Sections de Haute-Garonne

Lundi 16 octobre : dernier jour de paiement de la taxe foncière

Conférence de presse de l'intersyndicale DRFiP 31 :

rdv le 16/10 à 11h30 à Colomiers (hôtel des finances, 1 allée du Gévaudan)

Ce lundi 16 octobre est, pour les contribuables concernés, le dernier jour pour régler la taxe foncière. Cette campagne de recouvrement a été marquée par des sollicitations fortes des usagers, d'autant plus qu'ils ont constaté des augmentations (en base et/ou en taux) parfois très importantes. Ceci dans un contexte ou le printemps et le début de l'été ont été marqués, pour ces propriétaires, par une campagne de déclaration de leurs biens immobiliers via l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers). Comme nos syndicats, largement repris par les médias, l'ont souligné, cela a suscité de multiples incompréhensions et un volume énorme de réclamations et questionnements.

En effet depuis le début de l'année les agent·e·s des Finances Publiques ont été en première ligne « sans filet » pour faire au mieux dans ce qui s'est révélé comme un « fiasco » : charge de travail démesurée liée à un outil inopérant, communication gouvernementale désastreuse, services submergés de tous les côtés (accueil, e-contact, téléphone) par des usager·e·s démuni·e·s. Ces atermoiements ont obligé la DGFiP à retarder à deux reprises la date limite de saisie dans l'application GMBI pour les usagers et, malgré cela, ce sont 20 % des contribuables qui n'ont pas saisi leurs données immobilières. Ce seront autant de dossiers qui donneront des impositions erronées à la taxe d'habitation et généreront une fois encore afflux d'usager·e·s dans les accueils, de messages électroniques et d'appel téléphonique, lors de la campagne de recouvrement de cette taxe, qui aura lieu cette année du 1er novembre au 15 décembre (elle se déroulait auparavant du 1er octobre au 15 décembre). Les personnels de la DGFiP, déjà en souffrance compte tenu des suppressions d'emplois et des réorganisations incessantes, n'avaient pas besoin de cette pression supplémentaire, qui sera inévitablement accrue par cette campagne resserrée dans le temps.

Cette situation souligne, une nouvelle fois, les besoins de renforcement humain pour les services de la DGFiP. On doit faire le constat qu'en limitant l'accueil physique d'un côté (fermeture des trésoreries, restrictions des horaires d'accueil) et en mécanisant les relations avec les usagers de l'autre (le « tout internet »), on s'éloigne des populations les plus fragilisées, ce que n'a eu de cesse de dénoncer la défenseure des droits.
Nos organisations revendiquent de longue date des arbitrages pour une DGFiP humaine et renforcée au service des usager·e·s et des collectivités locales.

Ce lundi 16 octobre, les équipes militantes de l'intersyndicale distribueront un tract (cf pj) aux usager·e·s devant les Centres des Finances Publiques.

Nous vous invitons à Colomiers pour un point presse à 11h30 (rdv devant l'Hôtel des Finances, 1 allée du Gévaudan) pour vous présenter la réalité départementale des flux, sollicitations, difficultés sur ces sujets.